

Commune de FLÉRON

CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL
AU MARDI 26/10/2021

Fléron, le 21 octobre 2021.

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

En application de l'article L1122-24 alinéa 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, Monsieur Claudy MERCENIER, Conseiller communal, au nom du Groupe « ÉCOLO » demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

« PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE AU PROJET DE SOL EN COURS
D'ÉLABORATION POUR LE SITE DES GRIMONPRÉS. »

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,


Isabelle BERTHOLET.




Thierry ANCION.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26/11/2024

PROJET

Point ajouté à l'ordre du jour en exécution de l'Article L1122-24 alinéa 3 du CDLD et de l'Article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, à la demande de M. Claudy MERCENIER, Conseiller communal et au nom du Groupe "ÉCOLO".

1.777.83 - PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE AU PROJET DU SCHÉMA D'ORIENTATION LOCAL (SOL) EN COURS D'ÉLABORATION POUR LE SITE DES GRIMONPRÉS

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la décision du conseil communal du 26 novembre 2019, point 1444.81, approuvant la convention de résiliation et concession de bail emphytéotique entre la Province de Liège et la Commune de Fléron pour le Site des Grimonprés;

Vu la mise en vente en cours par la Province de Liège, de parcelles boisées situées le long de la rue Longue Hayoulle sur le site des Grimonprés;

Vu l'initiative en cours d'un propriétaire du site des Grimonprés pour l'établissement d'un Schéma d'Orientation Local (SOL) pour le site des Grimonprés;

Vu la situation des parcelles mises en vente par la Province de Liège dans le périmètre de l'étude du SOL établi conjointement avec la Région wallonne;

Vu la demande du collège communal émise dans le cadre du projet SOL de maintenir boisée ces deux parcelles;

Vu l'augmentation très importante récente du nombre de logements en projet et en cours de réalisation au centre de Fléron;

Vu le succès populaire rencontré par les aménagements récents du "parc des Grimonprés" situé au Sud du site et résultant notamment d'une collaboration fructueuse avec la Province de Liège;

Vu les limites communes entre les parcelles boisées mises en vente par la Province et le "parc des Grimonprés" et les possibilités d'extension du parc aux dites parcelles, en tout ou partie;

Vu les réactions citoyennes importantes à l'annonce de la mise en vente des dites parcelles boisées et aux conséquences désastreuses potentielles qui en résulteraient pour le devenir de cette zone verte proche du centre;

Considérant les dérèglements climatiques avérés et la nécessité d'aménager le territoire communal pour plus de résilience et d'adaptabilité;

Considérant la perte de biodiversité avérée à l'échelle planétaire et la nécessité, notamment pour notre commune, de maintenir localement un maillage écologique important pour répondre à ce défi;

Considérant le risque, dans l'hypothèse de la réalisation effective de la vente annoncée par la Province, de voir le nouvel acquéreur remettre en cause les prémices du projet de SOL en cours et utiliser toutes les voies de recours pour s'y opposer;

Considérant qu'il est du devoir des pouvoirs publics et précisément de la Province de Liège et de la Commune de Fléron, de veiller à l'intérêt des citoyens dans toutes leurs décisions;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE,

par voix pour, voix contre et abstentions,

Article 1er.

Le Collège communal prend contact, sans délais, avec la Province de Liège et demande la suspension de la vente en cours des parcelles situées sur le site des Grimonprés.

Art. 2.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du

Le Collège communal invite la Province de Liège à participer activement à l'élaboration du Schéma d'Orientation Local (SOL) en cours pour le site des Grimonprés, pour garantir ensemble l'intérêt général des citoyens.